



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Christine BELLEVILLE
Marc CHATAIN
Frédéric CHERPIN
Jean-Louis DUGRAVOT
Muriel EYL
Firmin FAZEUILH
Jean-Claude HEBRAS
Bernard MALFONDET
Marianne MAZEL
Francis PETITJEAN
Charles SCOTTO
Nicolas ZAJAC

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 00

Le Président accueille les participants pour cette première réunion téléphonique de la saison et débute la séance en souhaitant un prompt rétablissement à Jean-Pierre MOREAU.

Il fait un point rapide sur la période estivale qui a été particulièrement calme contrairement aux années précédentes, notamment en Coupe de France Régionale et Départementale pour lesquelles les clubs départementaux avaient jusqu'au 03 septembre pour se désister contrairement aux clubs régionaux qui ont l'obligation de participer à cette compétition.

Il est fait état des anomalies du week-end.

En coupe de France Nationale, malgré plusieurs rappels de la CCA et de la COC, la majorité des anomalies concernent les officiels de table non validés dans GESTHAND. Nous rappelons que les clubs ont pour obligation d'inscrire sur la FDME un officiel de table (OT) comme chronométreur (club recevant) et secrétaire (club visiteur) avec une habilitation en cours de validité. Toutes les informations nécessaires (date de délivrance de l'habilitation, délai de validité) doivent être saisies dans GESTHAND par la ligue du licencié.

Toute anomalie sera signalée sur la FDME avant le début de la rencontre. En cas de manquement, nous sanctionnerons le club fautif d'une pénalité financière.

Toute personne inscrite à une formation à venir doit être enregistrée par sa ligue dans GESTHAND comme «officiel de table de marque en formation». Si cette rubrique est bien renseignée, aucune anomalie ne remontera sur les FDME. **Pour tous renseignements sur le sujet, veuillez-vous rapprocher de la Commission d'Arbitrage de votre ligue (CTA).**

Pour le bon fonctionnement des compétitions, nous invitons les clubs à relire ou à relire la circulaire adressée le 05 juillet dernier.

Bonne saison à tous.

Fait à Gentilly, le 07 septembre 2018

Pascal BAUDE
Président de la COC National



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	29 AOUT AU 02 SEPT. 2018	WE 22/23 SEPTEMBRE 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission		/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais		- OGC NICE COTE D'AZUR HB (N1F/P4)
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	- OGC NICE COTE D'AZUR HB (LFH)	
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>		
* <u>FORFAIT</u>		

* Sous réserve des procédures en cours

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.